**Zeitschrift:** Bulletin technique de la Suisse romande

**Band:** 51 (1925)

**Heft:** 10

Artikel: Cartes d'ensemble au 1:250000 des nivellements fédéraux, cantonaux

et communaux

Autor: [s.n.]

**DOI:** https://doi.org/10.5169/seals-39508

## Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

#### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

**Download PDF: 29.11.2025** 

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Les concurrents avaient à fournir :

- a) Le plan général du cimetière projeté présenté sur le plan de situation au 1/500 fourni par la Commune,
- b) Les profils nécessaires à l'intelligence du projet, à la même échelle,
- c) Les plans et élévations ou croquis perspectifs d'une ou de l'entrée principale au 1/50,
- d) Un détail, au moins, croquis perspectif ou géométral, à une échelle convenable, d'une partie architecturale de leur projet : escaliers, fontaines, abris, murs, maison de jardinier, colombarium, etc.

Le plan général devait indiquer les tracés des allées et sentiers, les parcelles destinées aux concessions, les murs de soutènement et les escaliers, l'emplacement d'une loge pour le concierge-jardinier, avec terrain contigu pour la culture des fleurs, pour les serres, hangar, etc., l'emplacement d'un colombarium et éventuellement celui d'un ou plusieurs bassins de fontaines, etc. etc.

Les conditions du concours rappelaient également les dispositions légales relatives aux inhumations.

Ce concours eut un vif succès 1); 9 projets furent soumis au Jury qui décerna un premier prix en premier rang à M. Alphonse *Laverrière*, architecte à Lausanne, qui a exposé son projet ici même, vous en entretiendra et vous conduira cet après-midi sur les lieux.

Je me dispenserai donc de vous entretenir plus longuement de ce cimetière; en passant je vous signalerai encore que le transport des inhumations se fait, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 1923 par automobile, ce qui a supprimé les suites et que la ville met gratuitement à disposition des parents 10 places assises

 $^1$  Voir la reproduction des projets primés à ce concours dans les N°s 22, 23 et 24 du  $Bulletin\ technique,$  année 1919.

dans l'automobile funéraire et dans une voiture qui la suit. Je vous donnerai encore quelques brefs renseignements sur la crémation à Lausanne.

C'est le 18 octobre 1909 que la ville de Lausanne inaugura son crématoire qui fonctionne encore actuellement; l'édifice construit au centre du cimetière de Montoie a coûté 75 000 fr., somme à laquelle la Société Vaudoise de crémation, fondée en 1890, contribua pour 18 000 fr. Le four du système Schneider a été perfectionné, durant la guerre, sous la direction de M. Chastellain, ingénieur, afin de permettre l'utilisation du goudron comme combustible.

L'exploitation se fait par la ville et a donné entière satisfaction jusqu'à maintenant.

La ville de Lausanne possédant des cimetières et un four crématoire donne à sa population la possibilité de choisir librement entre les deux modes de sépulture, l'inhumation et la crémation; ce libre choix laissé à la population entre les deux procédés correspond le mieux à la mentalité des habitants de Lausanne.

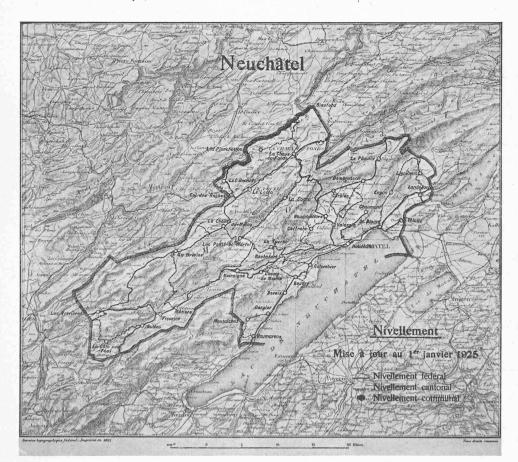
#### Cartes d'ensemble au 1:250000 des nivellements fédéraux, cantonaux et communaux.

Le Service topographique a tenu les lecteurs du Bulletin technique au courant de la publication par canton, des registres de tous les repères de nivellement fédéraux et de leurs altitudes usuelles, basées sur le nouvel horizon (Pierre du Niton 373,6). Il publie aujourd'hui des cartes d'ensemble à l'échelle du 1:250 000 qui complètent les registres ci-dessus.

Ces cartes d'ensemble, au nombre de 25, dont nous publions

ci-joint une reproduction à l'échelle du 1:500 000 groupent également les lignes de nivellement par canton ou demicanton. Ces cartes cantonales sont une reproduction en couleur vert pâle de la carte générale de la Suisse sur laquelle la lecture des noms des agglomérations et des cours d'eau se fait très facilement ; les limites cantonales sont marquées par un liséré noir. Une légende sommaire renseigne sur le contenu de la carte. Un trait rouge plein indique le tracé de toutes les lignes de nivellement fédérales, dont les publications ci-dessus mentionnées contiennent les cotes (pour les cantons de Berne et des Grisons les publications paraîtront seulement en 1925 et 1926).

Un trait rouge pointillé indique le tracé de toutes les lignes de nivellement dues à l'initiative des autorités cantonales et exécutées soit sous le contrôle de la Section de géodésie du Service topographique fédéral, soit par elle-même. Dans la règle, les résultats de ces nivellements sont déposés au bureau cantonal du cadastre (dans cer-



Carte des nivellements dans le canton de Neuchâtel. — 1:500000.

tains cantons chez l'ingénieur ou le forestier cantonal). La Section de géodésie possède des copies de la plupart des résultats de ces nivellements cantonaux. En outre, les régions possédant par l'initiative des communes un réseau propre de nivellement sont hachurées en rouge sur la carte d'ensemble ; les résultats de ces nivellements peuvent être obtenus dans les bureaux cadastraux de ces communes.

Les cartes d'ensemble cantonales sont vendues par la Section de géodésie du Service topographique fédéral, Rue Henri Wild 3, à Berne. D'autre part nous rappelons aux intéressés que la Section de géodésie possède non seulement les registres susmentionnés, en vente chez elle, mais aussi des calques de tous les croquis de situation des repères contenus dans ces registres. La section de géodésie remettra volontiers, au prix de revient, à tout intéressé qui en fera la demande, une héliographie de ces croquis de situation.

Le Service topographique espère par cette nouvelle publication, généraliser la connaissance et l'emploi de ces travaux officiels de nivellement et souhaite par là intéresser le public à la conservation des points de repère.

Les communications concernant des repères endommagés ou menacés de destruction doivent être adressées à la Section de géodésie qui recevra avec reconnaissance tous les renseignements qui lui seront communiqués à ce sujet.

## Ve Congrès international de la Route

(Milan, 6-13 septembre 1926).

1re SECTION: Construction et entretien.

1<sup>re</sup> QUESTION. — Routes en béton. Progrès réalisés dans l'emploi des matériaux utilisés pour la construction des chaussées en béton de ciment.

2º QUESTION. — Chaussées utilisant le bitume et l'asphalte. Qualités à exiger des matériaux employés : liant, agrégat.

3º QUESTION. — Standardisation des épreuves de réception des matériaux pour routes ci-après: goudron de houille, bitumes et asphaltes.

2e SECTION: CIRCULATION ET EXPLOITATION.

4e QUESTION. — Recensement de la circulation. Recherches de bases uniformes et internationales à adopter dans tous les pays.

5e QUESTION. — Développement et aménagement des villes dans l'intérêt de la circulation. Progrès accomplis dans la réglementation générale de la circulation dans les villes.

6º QUESTION. — Les routes spéciales réservées aux automobiles. Quelles sont les conditions qui justifient leur création ? — Autorités compétentes pour décider et contrôler l'exécution. — Dispositions financières : contribution des budgets publics ; péages. — Règles de circulation et d'exploitation. — Relations à établir entre la route pour automobiles et les autres voies publiques, du point de vue de la sécurité et de la continuité de la circulation générale.

A l'occasion du Congrès, auront lieu : une Exposition internationale ouverte aux constructeurs et producteurs de matériaux et d'outillage concernant la construction et l'entretien des voies publiques, ainsi qu'aux constructeurs de véhicules et d'accessoires intéressant la circulation sur route; des visites de routes modernes construites ou en construction notamment de l'Autodrome de Monza, où se courra l'un des Grands Prix, et des nouvelles « autostrade » (routes spéciales pour autos) qui réunissent Milan aux lacs italiens, des visites d'établissements industriels et d'entreprises de voirie, etc.

La séance de clôture aura lieu à Rome.

Pour tous renseignements s'adresser, soit au Secrétariat de la Commission italienne d'organisation du Ve Congrès international de la Route, Via Sala, 3, à Milan, soit au Secrétariat de l'Association internationale permanente des Congrès de la Route, 1, avenue d'Iéna, à Paris.

## SOCIÉTÉS

## Association suisse d'hygiène et de technique urbaines.<sup>1</sup>

L'assemblée générale a lieu aujourd'hui, 9 mai, à Neuchâtel, avec l'ordre du jour suivant :

10 h. 30 Assemblée générale au Cercle du Musée.

13 h. Dîner en commun au Cercle du Musée.

15 h. Visite du nouveau bâtiment du service cantonal d'hygiène.

17 h. Visite de l'installation du chauffage à gaz de la Collégiale.

18 h. Dislocation.

# Rapport sur la marche du Service technique de placement en 1924.

L'organisation du Service n'a pas subi de modifications notables. Le 1<sup>er</sup> avril a commencé à paraître un *Bulletin hebdomadaire* confidentiel, qui contient une liste des emplois nouvellement vacants, avec les adresses des maisons intéressées et qui est destiné aux clients du Service qui ne veulent pas recourir à l'*Automatische Vermittlungsart*<sup>2</sup>. Cette innovation a eu du succès et le nombre des abonnés au *Bulletin* fut de 200 en moyenne.

Au cours de l'été une demande de renouvellement de la subvention fut adressée au Conseil fédéral. On fit valoir qu'il faut un long temps pour que l'institution s'acclimate, notamment à l'étranger, de sorte qu'il n'est pas encore possible de porter un jugement fondé sur son activité. Une subvention de 29,500 fr. ayant été accordée, en automne, l'existence du Service est assurée pour une nouvelle période.

Des lettres recommandant l'usage du Service furent adressées, au début de l'année, aux grandes entreprises, aux bureaux d'ingénieurs et d'architectes et aux services officiels. En outre, on a parcouru les principaux journaux professionnels et politiques de la Suisse, en vue d'y dénicher les offres d'emploi. Aux offres portant l'adresse du demandeur, on a répondu directement par l'envoi de formulaires, aux offres anonymes on a répondu par une circulaire recommandant le Service.

En ce qui concerne l'étranger, une circulaire fut adressée à un grand nombre de membres de la S. I. A., aux fonctionnaires à nous connus des consulats, pour les prier d'appuyer notre action en nous signalant les emplois vacants, en nous renseignant périodiquement sur le marché du travail et en faisant connaître notre institution aux employeurs. Tous les Etats de l'Europe furent pris en considération, à l'exception de la Russie, de l'Allemagne et de l'Autriche.

A titre d'essai, on s'est abonné à un certain nombre de journaux politiques et professionnels belges et français dont les offres d'emploi ont été dépouillées et traitées comme celles des journaux suisses.

Pour les pays d'outre-mer, on dut se borner à communiquer les renseignements, le plus souvent défavorables, aux intéressés, par le moyen d'une circulaire mensuelle intitulée « Nouvelles de l'étranger », annexée au Bulletin.

 $<sup>^{-1}</sup>$  Cet avis nous est malheureusement parvenu trop tard pour pouvoir être inséré dans notre dernier numéro.  $R\acute{e}d.$ 

 $<sup>^{2}</sup>$  Le Secrétariat de la S.~I.~A., s'obstinant à ignorer le français, nous traduisons ses communiqués avec soin et labeur, mais sans assumer aucune responsabilité pour la fidélité de nos versions.  $R\acute{e}d.$